



INOPROM
REAL ESTATE DEVELOPMENT MANAGER



COUR DES LYS COGEDIM CLUB®

**72 – 78 Grande Rue
92 310 SEVRES**

NOTICE DESCRIPTIVE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968
Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction

SOMMAIRE

0.	GENERALITES	2
1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES	3
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	7
3.	ANNEXES PRIVATIVES	16
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	18
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	24
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	26

0 - GENERALITES

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

Le programme de Sèvres est constitué de deux ensembles immobiliers comprenant :

- « COUR DES LYS », une résidence avec services pour seniors COGEDIM CLUB® de 88 logements, dont l'adresse postale est au 72-78 Grande Rue
- « TESSASSES EN VILLE », une résidence de 66 appartements destinés à être vendus en accession, dont l'adresse postale est au 10 bis rue du Docteur Gabriel Ledermann.
- Des parkings sur trois niveaux dont l'entrée est commune aux deux résidences.
- Des commerces en pied d'immeuble sur la Grande Rue.

Cette Résidence COGEDIM CLUB® « COUR DES LYS » est composée par :

- un immeuble de 88 appartements répartis entre le niveau dénommé R+1 et le niveau dénommé R+5 (dont 10 au 1^{er} étage, 15 au 2^{ème} et 21 sur chacun des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étage), et de locaux de services au niveau dénommé R+2, nécessaires à l'exploitation des services affectés à un usage commercial ou d'habitation, à savoir : accueil, office, restaurant, espace salon-bibliothèque, locaux de services, espace polyvalent.
- un niveau de parking dans le bâtiment Grande Rue, regroupant 49 places, situées au R-1, à savoir 29 places standards, 9 places doubles, 6 places (avec demi-place commandée), 4 places « B », 1 place « 2 roues ». Le solde des 117 places de stationnement, situées aux niveaux RDC et R+1 est attribué aux appartements en accession de la résidence « TERRASSES EN VILLE ». L'accès aux parkings se fera par une rampe unique et commune aux deux résidences.

L'appellation des étages sur les plans est prise en compte depuis le rez-de-chaussée de plain pieds avec la Grande Rue, mais il est rappelé que ce niveau ne correspond toutefois pas toujours à la hauteur d'étage réelle compte tenu de la déclivité du terrain naturel qui engendre des variations de 1 ou 2 étages entre rue et jardins.

Enfin, l'accès aux parkings, répartis sur trois niveaux (R-1, rez-de-chaussée, R+1) s'effectue de la manière suivante :

- pour les véhicules, par une rampe de parking commune à la Résidence « COUR DES LYS » et à la Résidence « TERRASSE EN VILLE » par la Grande Rue.
- pour les piétons, les deux ascenseurs et les escaliers côté Grande Rue desservent les étages de la Résidence « COUR DES LYS ».

Chaque Résidence aura ses propres locaux poubelles.

L'opération objet de la présente notice consiste en la rénovation lourde d'un immeuble qui comportera également des surélévations partielles et une extension à l'est, les ouvrages d'infrastructure et les étages courants étant pour l'essentiel conservés.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera conforme aux plans de l'architecte et variera entre 2,40 mètres et 2,50 mètres environ en fonction des hauteurs existantes dans le bâtiment, sauf présence de soffites, retombées de poutres, rampants, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges, ainsi que les hauteurs de seuils portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par le maître d'œuvre d'exécution sur la base du plan d'étage courant. Il est ici précisé qu'un poste public de transformation E.D.F. est localisé au Rez-de-chaussée de l'immeuble.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes et des appartements de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Décorateur.

L'ensemble des logements est en cours de labellisation BBC Effinergie Rénovation (Bâtiment Basse Consommation), selon la réglementation en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art.

Les logements tendront vers une mise en conformité à la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et seront conformes à la NF C15-100 (Réglementation Electrique) et à la réglementation pour Personnes à Mobilité Réduite applicable à la date du dépôt de Permis de Construire.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

- Réalisées en pleine masse avec soutènements éventuels en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.), suivant nécessités du projet de rénovation et d'extension.

1.1.2. Fondations et/ou reprises en sous-œuvre, le cas échéant

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechniques validé par le Bureau de Contrôle, suivant nécessités du projet de rénovation et d'extension.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs des sous-sols

1.2.1.1. Murs périmétriques

- Existants

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Existants

1.2.2. Murs des façades et des pignons

- Existants conservés avec ponctuellement et suivant nécessités du projet de rénovation, murs neufs en béton armé.
- Les façades seront par ailleurs revêtues d'enduit hydraulique, finition grattée fin, et/ou de vêtements bois, références et teintes selon le choix de l'Architecte.
Des habillages verticaux fixes en bois seront fixés par endroits, selon les plans Architecte, devant les balcons de la façade côté Grande Rue afin de tramer la façade.
La façade côté Grande Rue sera également revêtue en soubassement dans la hauteur du Rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de pierre et/ou de carrelage conformément aux prescriptions du permis de construire.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Existants conservés avec ponctuellement et suivant nécessités du projet de rénovation, murs neufs en béton armé.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs en béton armé ou cloisons SAD (cloisons séparatives d'appartements à ossature double).
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.
- Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton armé ou cloisons isophoniques type SAD, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers des étages courants

- Dalle existante conservée avec ponctuellement, suivant nécessité du projet de rénovation, dalle pleine neuve de béton armé recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique, sauf sur niveaux recevant isolation spécifique réglementaire.

1.3.2. Planchers sous terrasse

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

1.3.3. Planchers sous combles ou sous toiture zinc

- Sans objet.

1.3.4. Plancher entre logements et parking ou locaux non chauffés en sous-sol ou commerce en Rez-de-chaussée

- Dalle pleine de béton armé assurant le coupe feu réglementaire entre parking ou locaux non chauffés ou commerces et logements.
- Protection des sous-faces par fibrastyrène ou équivalent en projection.

1.3.5. Plancher sur terre plein

- Sans objet.

1.3.6. Planchers des balcons ou loggias

- Balcons rapportés au bâtiment selon un principe d'ossature métallique, habillés d'un platelage bois conformément aux plans de l'Architecte.

1.3.7. Plancher intermédiaire entre niveaux de parking

- Existant en béton armé.

1.3.8. Plancher bas du 1^{er} sous-sol

- Existant en béton armé.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOSTYL ou équivalent de 7 cm d'épaisseur et, ponctuellement, de 10 cm avec interposition de laine minérale en entourage des gaines techniques verticales.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau.

1.5. ESCALIERS

1.5.1 Escaliers collectifs

- Escaliers collectifs encoignés (hormis l'escalier du hall reliant le Rez-de-chaussée au R+2) en béton armé.

1.5.2 Escaliers de secours

- Dito 1.5.1.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Evacuation des fumées de l'office et des parties communes
- Les sorties se font sur le toit et/ou en façade et sont collectives.
- Evacuation en béton armé ou maçonnerie selon calcul

1.6.2. Conduits de ventilation des appartements

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (exemple : poubelles, office, etc.) par gaines en matériaux coupe feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée par gaines en matériaux coupe feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute mécanique par gaines indépendantes pour les locaux poubelles, etc.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie

- Amenée d'air frais et évacuation des fumées de la chaudière collective.

1.6.5. Conduits de ventilation des parkings

- Admission naturelle et évacuation d'air mécanique conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcaire suivant la localisation.

1.6.5. Ventilations palières

- Ventilation haute et basse des paliers conforme à la réglementation.

1.6.6. Colonnes sèches

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

- Conduits en polychlorure de vinyle (PVC) ou en zinc selon choix Architecte. Ces conduits peuvent passer à l'intérieur des logements.
- Ce réseau, suivant imposition communale, sera retenu temporairement dans des zones de stockage afin de réguler les débits avant infiltration ou rejet dans le réseau public.
- Evacuation des eaux pluviales des terrasses par descentes eaux pluviales et trop-pleins en façade ou par l'intérieur des logements.

1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC et/ou fonte disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.

- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3. Canalisations en sous-sols

1.7.3.1. Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut du 1^{er} sous-sol avec protection anti-chocs sur une hauteur de 1,20 m dans les parkings.

1.7.3.2. Canalisations enterrées

- Conduit en PVC.

1.7.4. Branchement à l'égout

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. TERRASSES

1.8.1. Toitures terrasses de l'immeuble

- Pour les terrasses techniques inaccessibles et les jardins :
Etanchéité des toitures terrasses réalisée par bitume élastomère avec protection par gravillons et/ ou végétalisation selon plan du paysagiste.
- Pour les terrasses « à usage privatif » :
Etanchéité des toitures terrasses réalisée par bitume élastomère avec protection par gravillons.
Protection par caillebotis ou lames bois posées sur plots plastiques.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique suivant nécessité pour se conformer à la réglementation.

1.8.2. Couverture de l'immeuble

- Sans objet.

II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.0 Chapes

- L'ensemble des sols des logements sera posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.1 Sol et plinthes des pièces principales

2.1.1.1 Entrée et séjour

- Parquet contrecollé, type PHYLEA 70 de chez MORIN ou équivalent (aspect monolame 70mm, longueurs panachées, épaisseur 13 mm) selon prescriptions décorateur
- Plinthes en médium de 10 cm de hauteur minimum, peintes, selon prescriptions Décorateur.

2.1.1.2 Chambres, dégagement, rangements et placards ouvrant sur ces pièces

- Parquet contrecollé, type PHYLEA 70 de chez MORIN ou équivalent (aspect monolame 70mm, longueurs panachées, épaisseur 13 mm) selon prescriptions décorateur
- Plinthes en médium de 10 cm de hauteur minimum, peintes, selon prescriptions Décorateur.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de services

2.1.2.1 Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés

- Carrelage Grès Cérame 30 x 30 minimum dans les pièces humides selon prescriptions du décorateur.
- Plinthe assortie.
- Coloris selon choix décorateur.

2.1.2.2 Sols et plinthes des cuisines

- Carrelage Grès Cérame 30 x 30 cm minimum selon prescription du Décorateur.
- Délimitation suivant plan de vente pour les kitchenettes ou cuisines ouvertes
- Plinthe assortie.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

- Voir sol et plinthes des pièces principales

2.1.4 Sol des balcons et terrasses

- Balcons : Caillebotis bois ou lames bois. Sous-face en bois ou métal.
- Terrasses : Caillebotis bois ou lames bois.

2.1.6 Barre de seuil

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

(Autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1.1.1. Revêtements muraux des pièces de services**2.2.1.1.2. Cuisines**

- Faïence 20x20 minimum ou crédence stratifiée au-dessus de l'évier sur 60cm de hauteur (sauf si la fenêtre est située au droit de l'évier) selon prescription Décorateur.
- Coloris selon choix Décorateur.

2.2.1.2. Salles d'eau

- Faïence 20 x 20 minimum selon prescription Décorateur.

Localisation :

- Dans les salles d'eau, y compris la douche, à hauteur d'huissier ou toute hauteur selon prescription Décorateur ;
- Dans les WC disposant d'un lave-mains, 1 rang au-dessus du lave-mains.

2.2.2. Revêtements muraux des autres pièces

- Voir article 2.8

2.3. PLAFONDS**2.4.**

(sauf peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Sous face des planchers béton en plaques de plâtre. Localement, suivant les dispositions techniques, soffites en plaques de plâtre pour passage des réseaux.

2.3.2. Plafonds des balcons

- Sous-face des balcons en bois ou métal.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales**

- Menuiseries en PVC teinté selon les prescriptions du permis de construire
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Châssis fixes, ouvrants à la française ou oscillo-battants suivant les plans architecte.
- Vitrage anti-effraction à Rez-de-chaussée et en Rez-de-jardin.
- Certains châssis peuvent rester des châssis fixes ou à soufflets selon plan de vente.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, celles dans les salles d'eau auront un verre dépoli.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**2.5.1. Fermeture des pièces principales**

- Volets roulants en PVC double paroi de la teinte de la menuiserie, commandés électriquement uniquement sur les baies des pièces principales (chambres et séjour). Verrouillage automatique sur arbre.
- Les coffres de volets roulants des baies équipées sont composés de coffres menuisés situés en imposte au dessus des fenêtres.

2.5.2. Fermeture des pièces de service

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.

Nota : Il n'y a pas de volets roulants dans les pièces d'eau et WC.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Portes intérieures des logements

- Portes planes à âme pleine, huisserie métallique, hauteur 2,04 m, ouverture de 0.80m ou 0.90m suivant plans.
- Huisseries métalliques modèle AXELIA de chez MALERBA DUGELET ou équivalent.
- Quincaillerie en inox brossé sur rosace selon prescriptions décorateur.
- Verrou de condamnation pour les WC uniquement.

2.6.2. Portes palières

- Huisserie métallique
- Porte de chez MALERBA série 5-44 ATHENA ou équivalent, serrure de sûreté A2P ** 5 points latéraux, canon de chez VACHETTE ou équivalent, système anti-dégondable.
- Huisserie et vantail peints côté intérieur, vantail habillé ou peint selon plans de Décoration côté palier. Micro-viseur.
- Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par béquille selon prescription décorateur.
- Butoir inox ; Seuil à la suisse en bois vernis ou peint.

2.6.3. Placards

- Les placards de largeur supérieure à 0,80 m sont fermés par des portes coulissantes, sans bâti, avec rail haut et rail bas selon prescription décorateur.
- Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 0,80 m sont ouvrantes à la française.
- Pour les placards figurant sur les plans :
 - Panneaux en aggloméré, finition mélaminée aux deux faces couleur selon choix décorateur avec cadre métallique pour les façades coulissantes de chez SOGAL ou KAZED ou équivalent.
 - Façade miroir sur le placard d'entrée suivant plans de Décoration.

2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite éventuelles pour des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Gaine technique logement située dans l'entrée ou pièce principale suivant plan.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses, ou loggias, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en béton peint et/ou en acier thermo laqué en atelier, avec lisses horizontales, barreaudage, motifs décoratifs suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.
- Certains garde-corps seront constitués d'une ossature acier ou béton et reprendront les éléments de façade dans le prolongement de cette dernière.

2.7.2. Escaliers de secours

- Main courante en profilé d'acier peint

2.7.3. Séparatifs de balcons ou terrasses

- En étage, pour les balcons et loggias contigus, en verre de sécurité dépoli monté dans un cadre métallique en acier laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire ou fixation par agrafes suivant projet architectural.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures

2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en atelier ou peinture appliquée sur site après mise en oeuvre.

2.8.1.2. Sur sous face des balcons

- Sous-faces en bois ou métal

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures y compris porte palière côté intérieur de l'appartement

- Après préparation, deux couches de peinture finition satinée, coloris selon choix décorateur.

2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches (y compris cuisines ouvertes sur séjours) : peinture acrylique, finition velours, selon choix décorateur et/ou papier peint selon choix Décorateur,
- Murs des pièces humides (hors cuisines ouvertes sur séjours): pour les murs non faïencés, peinture acrylique, finition satinée, selon choix décorateur.

2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition mate, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture satinée blanche.

2.8.3. Tentures

2.8.3.1. Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds

- Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers de cuisine et électroménager

- Meubles hauts et bas, évier inox et robinetterie fournis par COGEDIM RESIDENCES SERVICES au titre de la « liste du mobilier et accessoires »

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en cuivre ou PVC pression, disposées dans les gaines logements avec manchette en attente pour permettre ultérieurement la pose de compteurs individuels. Distribution en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire est collective et sera assurée par une chaudière gaz.
- Colonnes montantes, en cuivre ou PVC pression calorifugé, disposées dans les gaines logements avec manchette en attente pour permettre ultérieurement la pose de compteurs individuels. Distribution en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent.

2.9.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4. Branchements en attente

- Attentes (eau froide et évacuation avec siphon) pour la machine à laver le linge et la machine à laver la vaisselle, suivant plan.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- WC : cuvette suspendu type Geberit ou similaire avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double, sauf appartements 1301, 1401 et 1501 disposant d'une cuvette posée type ODEON de JACOB DELAFON ou équivalent. Les WC indépendants seront équipés de lave-mains, type ODEON UP de JACOB DELAFON ou équivalent, selon plans.
- Dans la salle d'eau :
 - ❖ Meuble vasque avec miroir et rangements fournis par COGEDIM RESIDENCES SERVICES au titre de la « liste du mobilier et accessoires ».
 - ❖ Receveur de douche extra-plat en résine de couleur blanche de type FLIGHT de JACOB DELAFON ou équivalent, posé au sol ou sur socle, dimensions 80 x 120 cm minimum suivant prescriptions décorateur et impératifs techniques, sauf appartement 1301 et 1401 disposant d'un receveur de douche de dimension 80x100 cm.

2.9.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des lavabos et vasques est du type mitigeur chromé de la série FOCUS E de chez HANSGRÖHE ou équivalent.

- Douche : mitigeur mural thermostatique type ECOSTAT E de chez HANSGROHE, ou équivalent, avec flexible chromé de longueur 1,50 m et douchette sur barre de douche. Vidage par bonde siphonée.

2.9.2.7. Robinet de puisage extérieur

- Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation : - Sans objet pour les balcons.

- Terrasses et jardins privatifs en Rez-de-jardin (situés selon les plans Architecte aux R+1 et R+2 de l'immeuble)

2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

2.9.3.1. Type d'installation

- Installation conforme aux normes en vigueur et notamment la nouvelle C15-100
- Alimentation des appareils par canalisations électriques incorporées dans les faux-plafonds en plaques de plâtre et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série ESPACE chez ARNOULD, ou équivalent.

2.9.3.2. Equipement de chaque pièce

- Les plans localisant les équipements ci-dessous ne sont pas fournis

Entrée, Dégagement :

- Deux points d'éclairage en faux-plafond
- 1 prise 16 A 1 centre commandé en va-et-vient
- Tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans gaine technique logement – selon plan).
- Compteurs monophasés électroniques incorporés dans le tableau du logement.
- 1 combiné vidéophone avec commande d'ouverture des portes du SAS

Séjour :

- 1 prise commandée 16 A
- 5 prises 16 A + 1 prise par 4 m² supplémentaires à partir de 20 m², dont 1 prise haute au droit de l'interrupteur
- 1 point d'éclairage (plafond) commandé en va-et-vient
- 1 prise TV
- 1 prise téléphone

Chambre principale ou chambre 1 (pour les appartements Deux Pièces et Trois Pièces):

- 3 prises 16 A
- 1 point d'éclairage (plafond) commandé en va-et-vient
- 1 prise de téléphone R J45
- 1 prise TV
- 1 prise haute au droit de l'interrupteur à l'entrée de la chambre

Chambre 2 (pour les appartements Trois Pièces) :

- 1 prise téléphone R J45
- 3 prises 16 A
- 1 point d'éclairage (plafond) commandé en va-et-vient

Cuisine pour les studios :

- Deux points d'éclairage en faux-plafond
- 3 prises (dont 1 pour le réfrigérateur, 3 à hauteur du plan de travail et 1 au droit de l'interrupteur)

- 2 prises spécialisée 16 A (lave vaisselle, lave linge) ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains suivant plans
- 1 prise spécialisée 20 A (four)
- 1 prise ou boîte 32A pour l'appareil de cuisson
- 1 alimentation pour la hotte
- 1 prise téléphone

Cuisine pour les 2 et 3 pièces :

- Deux points d'éclairage en faux-plafond
- 6 prises (dont 1 pour le réfrigérateur, 3 à hauteur du plan de travail et 1 au droit de l'interrupteur)
- 2 prises spécialisées 16 A (lave vaisselle, lave linge) ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains suivant plans
- 1 prise spécialisée 20 A (four)
- 1 prise ou boîte 32A pour l'appareil de cuisson
- 1 alimentation pour la hotte
- 1 prise téléphone

Dans le cas des cuisines ouvertes, la prise téléphone et la prise 16A+T pourront être positionnées côté séjour.

Salle d'eau :

- Deux points d'éclairage en faux-plafond
- Sortie de fil en applique (sauf impossibilité technique suivant plan Architecte)
- 1 prise 16 A sur plan vasque
- 1 prise haute 16 A au droit de l'interrupteur
- Dans le cas des salles d'eau recevant un lave linge, 1 prise spécialisée 16A + T.

WC (pour les sanitaires indépendants)

- 1 point d'éclairage en faux-plafond (plafond ou applique suivant plan Architecte)
- 1 prise haute 16 A au droit de l'interrupteur

BALCONS, JARDINS:

- 1 point d'éclairage sur les terrasses et/ou les jardins privatifs en Rez-de-jardin (situés suivant les plans Architecte au R+1 ou R+2 du bâtiment).

2.9.3.3. Puissances desservies

- Studios : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 9 KW

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier extérieur pour les logements en étage.

2.9.4. Chauffage

2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage électrique avec appareils d'émission de chaleur
- Thermostat avec programmeur dans le séjour

2.9.4.2. Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles d'eau : 20°C
 - autres pièces : 19°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles d'eau, sèche-serviettes électrique modèle ATOLL de chez ACOVA.
- Dans les autres pièces, panneaux rayonnants électriques modèle TATOU de chez ATLANTIC.
- Régulation par thermostat, suivant étude thermique et réglementation.

2.9.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis, dans le coffre de volet roulant si existant ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC) type Bahia de chez ALDES. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.6. Equipements basse tension

2.9.6.1. Radio - FM et TV

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

2.9.6.2. Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.
- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.
- Attente prévue en gaine technique des logements pour raccordement à la fibre optique ultérieur.

2.9.6.3. Portiers - Commandes de portes

- Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le sas de la résidence permettant la communication avec les visiteurs de l'immeuble. Modèle type POLYX de chez BTICINO ou équivalent.

2.9.7. Equipements intérieurs des placards et pièces de rangement

2.9.7.1. Placards

- Pour tous les placards de largeur supérieure à 0,80 m et d'une profondeur supérieure ou égale à 0,60m :

Tablette chapelière en aggloméré mélaminé blanc sur la largeur du placard et à 1,80m de hauteur environ. Séparatif vertical en aggloméré mélaminé pour les placards de plus de 1.20 m de largeur permettant un aménagement intérieur en aggloméré mélaminé blanc 1/3 étagères et 2/3 penderie. Sinon, tringle penderie sur la largeur du placard.

- Pour tous les placards de largeur inférieure ou égale à 0,80 m et d'une profondeur supérieure ou égale à 0,60m :

Equipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé blanc à 1.80 m de hauteur environ et une tringle.

- Pour tous les placards d'une profondeur inférieure à 0,60m :

Equipement intérieur en aggloméré mélaminé blanc permettant la mise en place d'étagères (pas de penderie)

2.9.7.2. Pièces de rangement, dressings

- Sans objet (aucun équipement).

III - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

- Sans objet (pas de caves sur l'opération).

3.2. GARAGES COUVERTS

3.2.1. Murs et cloisons

- Peinture vinylique sur béton.

3.2.2. Plafonds

- Peinture vinylique sur béton, hors les zones traitées en flocage.

3.2.3. Sols

- Dalle en béton armé. Peinture de sol.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4. Porte d'accès

3.2.4.1 Pour les véhicules

- Sur la rue, porte basculante métallique, peinte. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

3.2.4.2 Pour les piétons

- Accès par ascenseur et escalier au rez-de-chaussée de la résidence et débouchant au parking.

3.2.5. Ventilation

- Ventilation par extraction mécanique de la zone de parkings.
- Amenée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en jardin ou en toiture.

3.2.6. Equipement Electrique

- Néant pour les emplacements privatifs.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXO ETANCHE de chez ARNOULD sur minuterie ou équivalent.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

3.2.6. Equipement plomberie

- 1 robinet de puisage situé à chaque niveau de sous-sol
- Pompe de relevage située au 1er sous-sol, avec séparateur à hydrocarbures

3.3. TERRASSES, LOGGIAS ET BALCONS PRIVATIFS

- Pour les logements comportant une terrasse ou un balcon :
Mise en œuvre de caillebotis bois ou lames bois.
- Equipements :
En équipement des terrasses ou balcons accessibles des logements en Rez-de-jardin (1 équipement par logement) :
1 prise 16A+T étanche

En équipement des terrasses ou balcons accessibles des logements en Rez-de-jardin (1 équipement par logement) :
1 robinet de puisage.

3.4 JARDINS PRIVATIFS EN REZ-DE-JARDIN

- Engazonnement.
- Délimitation des jardins ou terrasses privés par rapport au jardin de la copropriété par grillage d'une hauteur de 1.20 m environ.
- Portillon d'accès métallique pour entretien sur les jardins.

IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- Le hall d'entrée de l'immeuble fera l'objet d'un traitement décoratif selon projet du Décorateur.
- Le hall servira également à la copropriété du programme Terrasses en ville, avec les mêmes critères de sécurité

4.1.1. Sols

- Revêtement en carrelage grés cérame et/ou pierre selon projet décorateur et selon destination des espaces communs, sur isolant phonique suivant nécessité réglementaire avec plinthes en périphérie de 7 cm de hauteur minimum.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2. Parois

- Revêtement décoratif composé d'enduit et/ou de panneaux stratifiés et/ou peinture, et/ou de miroirs et/ou de papier peint selon projet du Décorateur.

4.1.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique et/ou pleines.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante selon projet du Décorateur.

4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

4.1.4.1. Porte d'accès au sas la résidence

- Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par porte automatique, avec digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou carte type Vigik.

4.1.4.2. Porte d'accès au hall de la résidence

- Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée depuis le combiné vidéophone des logements, et pour les occupants, par clé ou carte type Vigik. Barre de tirage métal sur la porte d'entrée du sas et la porte d'entrée du hall.

4.1.5. Portes d'accès aux escaliers intérieurs desservant les niveaux de superstructure

- Portes bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé ou inox brossé. Ferme porte automatique.

4.1.6. Portes d'accès aux escaliers desservant les niveaux d'infrastructure

- Accès aux niveaux du sous-sol, par une porte sur huisserie métallique assurant le degré coupe feu réglementaire. Parements peints. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé et poignée de tirage depuis le rez-de-chaussée et par béquille depuis le palier d'arrivée. Quincaillerie décorative en inox ou aluminium laqué. Ferme porte automatique.

4.1.7. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Sans objet.

4.1.8. Chauffage

- Sans objet.

4.1.9. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond, luminaires décoratifs ou appliques suivant le plan de décoration de l'Architecte et du Décorateur.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure d'accès au sas:
 - clavier codé sur programmeur
 - contact à clé ou lecteur de badge pour accès des occupants et lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine de portier vidéophone en inox sur la porte d'accès au hall comportant :
 - Touche d'appel de chaque logement
 - Micro, haut-parleur, caméra, etc.
 - Contact à clé ou lecteur de badge pour accès des occupants et lecteur de badge de type VIGIK pour accès des concessionnaires.
- Platine avec lecteur de badge de type VIGIK ou équivalent sur les autres portes d'accès implantées

4.2. CIRCULATIONS DES PALIERS DES ETAGES

Concerne : les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l'Architecte et du Décorateur.

4.2.1. Sols**4.2.1.1. Sols des circulations communes rez-de-chaussée**

- Revêtement en carrelage et/ou pierre selon projet décoration

4.2.1.2. Sols des circulations communes en étages

- Carrelage ou moquette en lés ou en dalles suivant choix du décorateur,.
- Plinthe bois de 70 mm de hauteur minimum.

4.2.2. Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif et/ou en peinture et/ou en papier peint, selon projet de Décoration.

4.2.3. Plafonds

- Peinture finition mate.

4.2.4. Portes communes

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée ou revêtement stratifié selon projet de Décoration. Quincaillerie décorative finition inox.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti sapin. Finition par peinture ou stratifié selon projet de Décoration.

4.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'Architecte et du Décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier, dans gaine technique, boutons poussoirs, sonnerie des logements.

4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS

Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur et les escaliers.

4.3.1. Sols

- Revêtement en carrelage et/ou dallage en béton armé surfacé, finition par peinture anti poussière.

4.3.2. Murs - Plafonds

- Sur murs, enduit projeté type BAGAR ou équivalent.
- Sur plafonds, peinture blanche sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3.3. Portes

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrures à mortaiser avec quincaillerie type bec de cane ou barres anti-panique suivant emplacement. Serrure de sûreté avec clé pour accès aux parkings. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle.

4.3.4. Equipement Electrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds sur minuterie ou par détecteurs de présence avec préavis d'extinction.
- Appareillage du type PLEXO ETANCHE de chez ARNOULD.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sols

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane hors palier et escalier du rez-de-chaussée au R+2 traité avec de la moquette et nez de marches ou carrelage suivant prescription du Décorateur (tout en respectant la réglementation PMR, et notamment la première et la dernière marche devant être contrastées).

4.4.2. Murs

- Enduit projeté type BAGAR DECOR ou équivalent.
- Fûts des escaliers revêtu de peinture polyuréthane.

4.4.3. Plafonds

- Enduit projeté type BAGAR DECOR ou équivalent.

4.4.4. Garde-corps et mains courantes

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie, finition par enduit projeté type BAGAR DECOR ou équivalent, ou garde-corps décoratifs en acier à peindre, de 1,00 m de hauteur environ.
- Mains courantes en tube d'acier peint.

4.4.5. Ventilation

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la toiture, soit d'urgence par les Pompiers avec système pneumatique

4.4.6. Eclairage

- Eclairage par hublots sur minuterie. Commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Local vélos / poussettes

- Sans objet

4.5.2. Local poubelles et local de service

Localisation : - Local poubelles au rez-de-chaussée ;
- Locaux de service en étages

4.5.2.1. Sols

- Sur dalle béton, finition par carrelage antidérapant et plinthes à gorge.

4.5.2.2. Murs - plafonds

- Carrelage sur 1m40 de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.5.2.3. Menuiseries

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle. Degré coupe feu suivant réglementation.
- Accès libre. Serrure à rouleau ou équivalent, combinée à une double béquille.

4.5.2.4. Ventilation

- Suivant article 1.6.3.

4.5.2.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO ETANCHE de chez ARNOULD ou équivalent.

4.5.2.6. Equipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.5.2. LOCAUX DE SERVICES

4.5.2.1. Sols

- Sur dalle béton, finition par carrelage antidérapant et plinthes à gorge.

4.5.2.2 Murs - plafonds

- Carrelage sur 1m40 de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.5.2.3. Menuiseries

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle. Degré coupe feu suivant réglementation.
- Accès libre. Serrure à rouleau ou équivalent, combinée à une double béquille.

4.5.2.4. Ventilation

- Sans objet

4.5.2.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO ETANCHE de chez ARNOULD ou équivalent.

4.5.2.6. Equipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6. LOCAUX DIVERS

- Sans objet

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

Concerne : tous locaux techniques en RDC et sous-sol.

4.7.1. Sols

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

4.7.2. Murs - plafonds

- Murs en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches.
- Plafonds en béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches si absence d'isolant.

4.7.3. Menuiseries

- Portes en bois à âme pleine à parement bois isoplans dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.7.4. Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par hublots commandés par interrupteur sur minuterie. Commande par interrupteurs du type PLE XO ETANCHE de chez ARNOULD, ou équivalent.

4.7.5. Equipement

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.8. CONCIERGERIE

Sans objet.

V - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1. ASCENSEURS

- Deux appareils, situés de part et d'autre du hall, desservent le rez-de-chaussée, les étages et les sous-sols.
- Vitesse 1 m/s ; capacité environ 8 personnes ou 625 kg.
- Les appareils sont asservis au système de contrôle d'accès de la résidence.

Equipement intérieur de la cabine :

- Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol de même nature que le hall.
- En cabine, boutons d'accès aux sous-sols commandés par clé ou carte magnétique.

Equipement des paliers :

- Portes palières automatiques coulissantes, finition inox brossé à tous les niveaux desservis.
- L'ascenseur sera commandé depuis les parkings, depuis les paliers des sous-sols, du Rez-de-chaussée, du R+1, et du R+2, commandé par clé ou badge.
- Les visiteurs commanderont l'ascenseur grâce à un digicode.

5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE SANITAIRE

- **Chauffage**
Chauffage individuel électrique.

- **Eau Chaud Sanitaire**

La production d'eau chaude sanitaire sera collective et sera assurée par une chaufferie gaz placée en sous-sol. Cette chaufferie alimentera la résidence, mais permettra également l'alimentation en eau chaude sanitaire et en chauffage des logements en accession situés rue Lederman. A ce titre, la chaufferie sera la propriété de l'Association Foncière Urbaine Libre qui régira les relations ainsi que les biens communs aux deux copropriétés.

Il pourra être disposé des panneaux solaires, placés en toiture du bâtiment côté Grande Rue pour couvrir partiellement les besoins en eau chaude sanitaire des logements en fonction des résultats du calcul thermique.

Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du 1^{er} sous-sol en canalisation en cuivre ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

Colonnes montantes en cuivre ou en PVC pression dans les gaines logements pour alimentation des logements en eau chaude conformément à l'article 2.9.2.2.

Manchettes en gaine logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines logement depuis le placard technique extérieur. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par les services de France TELECOM sur le réseau public.

5.3.2. Antenne TV - FM

- L'installation sera compatible au réseau câblé local, s'il existe. En cas d'indisponibilité à la livraison du réseau câblé local, il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes.

5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus au 4.5.2.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs sur les terrasses techniques du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Compteur général

- Placé en sous-sol dans le local branchement.

5.6.2. Surpresseur - Traitement de l'eau

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3. Colonnes montantes

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du 1^{er} sous-sol en canalisations en cuivre ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en cuivre ou en PVC pression dans les gaines logements pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.
- Manchettes en gaine logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1. Origine de l'alimentation

- Alimentation gaz du bâtiment depuis le réseau public.
- Cheminement en plafond du R-1 jusqu'à la chaufferie collective.

5.7.2. Comptages des services généraux

- Sans objet.

5.7.3. Colonnes montantes

- Sans objet.

5.7.4. Branchements et comptages particuliers

- Sans objet.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Origine de l'alimentation

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau concessionnaire.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols depuis le branchement concessionnaire jusqu'aux pieds de colonnes électriques.

5.8.2. Comptages des services généraux

- Inscrit dans un local placard technique à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.8.3. Colonnes montantes

- Dans les gaines palières.

5.8.4. Branchements et comptages particuliers

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements.

VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**6.1. VOIERIE ET PARKING****6.1.1. Voirie d'accès aux parkings**

- Sans objet.

6.1.2. Trottoirs

- Sans objet.

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

- Ponctuellement terrasse en caillebotis ou lames bois et/ou dalles sur plots selon localisation Architecte

6.3. ESPACES VERTS**6.3.1. Plantations**

- Sur jardins communs de la copropriété, plantes vivaces et arbustes suivant plans de l'Architecte et du Paysagiste.

6.3.2. Engazonnement

- Sans objet.

6.3.3. Chemins de promenade, aire de repos

- voir chapitre 6.2

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

- Bornes lumineuses (candélabres ou appliques) selon projet de l'Architecte et du Paysagiste, commandées par lumandars et/ou horloge.

6.5. CLOTURES

- Par rapport aux propriétés voisines : mur existant ou grille d'une hauteur totale de 2 m environ suivant projet Paysagiste et plan de l'Architecte.
- Portillon en serrurerie au droit de la façade arrière du bâtiment, le long de la clôture délimitant la sente reliant la Grande rue à la rue Lederman. Fermeture par clé.

6.6. RESEAUX DIVERS**6.6.1. Réseau d'eau**

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2. Réseau de gaz

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice du Gaz.

6.6.3. Electricité

- Origine de l'installation : Réseau ERDF.

6.6.4. Egouts

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville

6.6.4. Réseau chauffage urbain

- Sans objet.

Fin du document